

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/11/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2019
(accusé de réception du 13/11/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires 2020

Avant le vote du budget doit se tenir un débat relatif au rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique

Le budget de la commune est composé du budget principal et de trois budgets annexes (zones d'habitats, parkings en ouvrage et location de bâtiments).

Ce budget 2020 traduira notamment la poursuite de la stratégie financière dans le cadre de la contractualisation financière avec l'Etat dans un contexte de relations financières entre l'Etat et le secteur local qui reste incertain, notamment concernant les mécanismes de remplacement de la Taxe d'Habitation (TH) après 2020 ainsi que la prochaine période pluriannuelle des lois de finances.

Le périmètre budgétaire sera globalement stabilisé en 2020, après le transfert au 1^{er} janvier 2019 des compétences EHPAD et petite enfance, ainsi que la tenue des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au second semestre 2019.

Des ajustements seront réalisés pour tenir compte des mouvements entre CCAS et CIAS à la suite des transferts de compétence de 2019 et redéfinir le périmètre de la subvention du CCAS.

Du fait des derniers ajustements liés à ces transferts de compétence, les masses budgétaires vont être ainsi sensiblement modifiées par rapport au budget primitif 2019.

Les investissements décidés par l'équipe actuelle se concrétise avec la poursuite de la requalification du quartier de Locmaria et le début des travaux sur la salle des fêtes Dan Ar Braz, après la livraison de la maison des associations Pierre Waldeck-Rousseau et les locaux de l'ARPAQ en fin d'année 2019.

Autres éléments structurants de l'exercice 2020 :

La poursuite de la stratégie budgétaire, qui a permis de préserver les équilibres financiers de la commune et sa capacité à investir, tout en préservant le pouvoir d'achat en n'utilisant pas le levier fiscal.

I - Contexte international et national

La croissance est présente à l'échelle mondiale mais de nombreuses alertes se multiplient depuis plusieurs mois, entre hausse des coûts de l'énergie, croissance en berne en Allemagne...

Le taux de croissance prévu par l'INSEE se situe à 1,3 % et un taux d'inflation prévisionnel de 1,4 %.

Le projet de Loi de Finances 2019 (PLF)

Les hypothèses macro-économiques

Le PLF retient une hypothèse de croissance de 1,3% (hors inflation) contre 1,7 % en 2019, un taux d'inflation de 1,4 %. Le déficit public est estimé à 2,8 % du Produit Intérieur Brut, le besoin de financement se stabilise à 98 Mds d'€.

Les relations financières entre l'Etat et le secteur public local

En 2020, le dégrèvement à la taxe d'habitation, devant conduire à terme à sa disparition, se poursuivra.

La programmation pluriannuelle des lois de finances en vigueur qui court de 2018 à 2022 pourrait faire l'objet d'une révision à la suite des élections municipales, incluant les modalités de sortie de la taxe d'habitation d'une part et des nouvelles règles relatives à la contractualisation des relations financières entre l'État et les collectivités.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'enveloppe nationale de DGF devrait s'élever à près de 27 Mds d'€, soit à peu près le même montant qu'en 2019.

L'alimentation de l'évolution des enveloppes de péréquation pour le bloc communal (90 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 90 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)) se fait sur prélèvement de la dotation forfaitaire pour les communes.

K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DF)	12 546	11 955	10 569	9 098	8 364	8 300	8 246
Effet prélèvement pour péréquation	-62	-27	-62	-125	-78	-63	-38
Contribution RFP		-530	-1 334	-1 358	-669	0	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 618	1 740	1 728	1 872	1 976	2 417	2 498
dont DSU	1 006	1 006	1 006	1 006	1 102	1 164	1 215
dont DNP	612	734	722	866	874	1 253	1 283
+ DGF DOM TOM ou divers	0	0	0	0	0	0	0
= DGF (A)	14 164	13 695	12 297	10 970	10 340	10 717	10 743

Les tendances en matière de recettes

La formule d'actualisation des bases des impôts locaux (TF/TEOM-TH-CFE) n'a pas encore été mise à jour. Néanmoins, après une évolution de 2,3 % en 2019, l'actualisation sera en dessous de 2 % en 2020.

Par ailleurs la TH ne donnera pas lieu à une actualisation des bases en 2020. C'est une perte de dynamique de près de 200 K€ pour le budget communal.

Réforme de la TH

Les dispositions finales relatives à la suppression de la TH ne sont pas totalement connues. Pour l'exercice 2020 le système de dégrèvement mis en place et qui monte en puissance n'aura pas d'incidence sur le produit perçu par les EPCI et les communes (sauf sur l'absence d'actualisation de la loi de finances).

Cependant le modèle retenu de suppression de la TH (compensation avec ou sans évolution, remplacement par un autre panier d'impôt, dynamique des impôts substitués), les dynamiques prospectives ne seront pas les mêmes pour les budgets à venir, à compter de 2021. La vigilance est donc de mise pour anticiper au plus tôt les résultats des réflexions de l'État en la matière.

II - Rétrospective et prospective financière

La rétrospective financière permet de voir les équilibres tels qu'ils se sont construits ces dernières années.

A. Éléments de rétrospective

Depuis le début du mandat, en partant du compte administratif 2013, nous pouvons analyser l'évolution des soldes de gestion, les ruptures dans l'évolution des recettes et des dépenses.

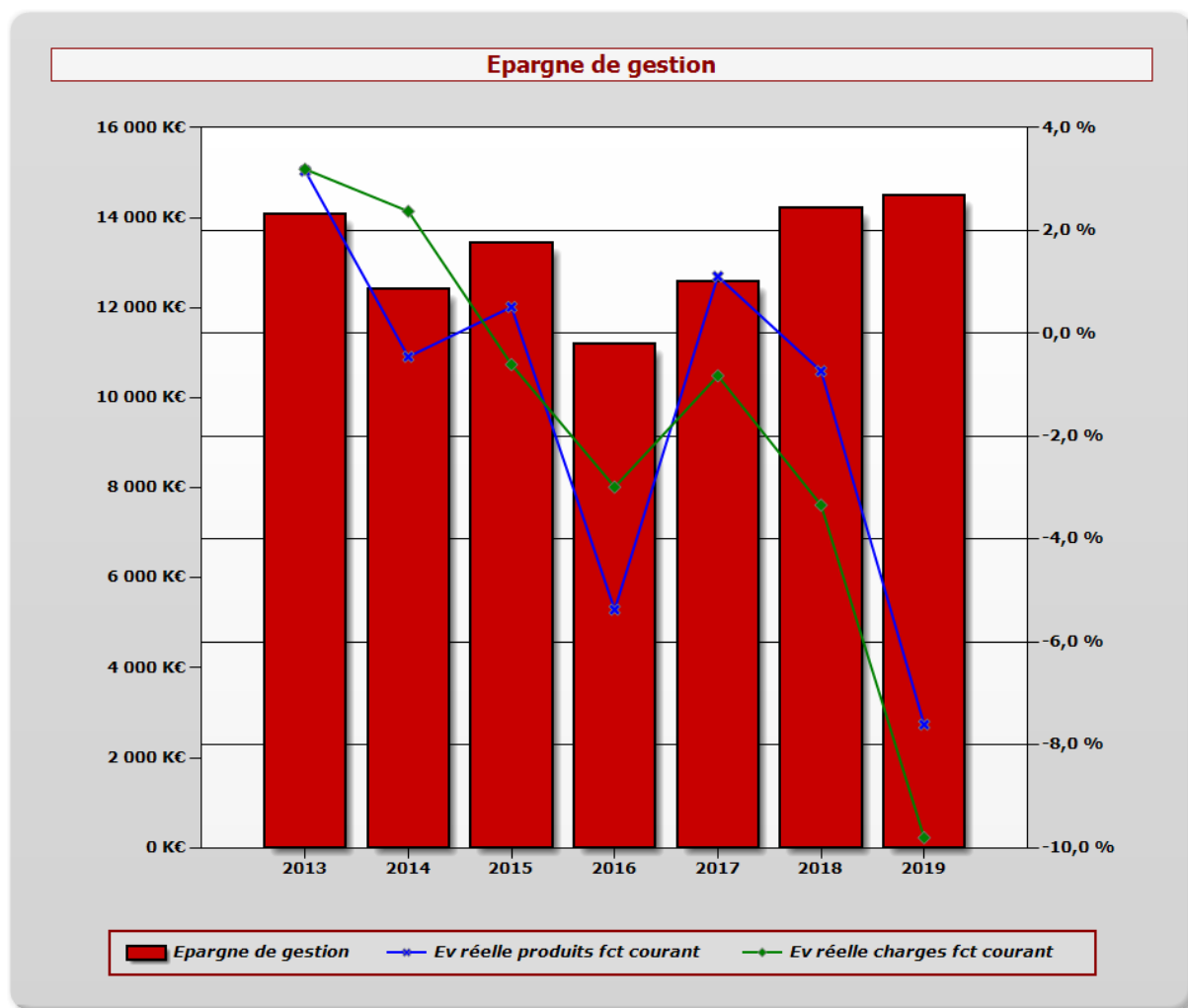
Sur les recettes de fonctionnement l'impact de la diminution de la DGF (dotation forfaitaire et dotation de péréquation) est manifeste.

La préservation des équilibres a été permise par la diminution des dépenses.

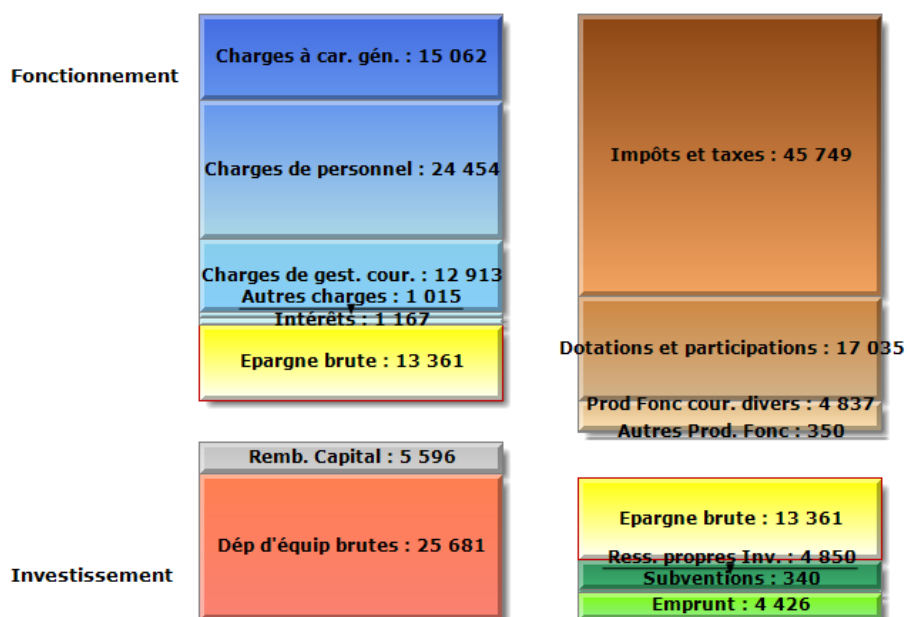
Jusqu'en 2016, le niveau des investissements est élevé, les programmes lancés par la majorité précédente étant à maturité. Leur financement passe par une phase d'endettement. À compter de 2017, sous le triple effet d'un retour à un niveau d'investissement soutenable, au ralentissement de la baisse de la DGF et du redressement de l'épargne de gestion par les efforts soutenus de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le recours à l'emprunt diminue, le stock de dette (59 M€ fin 2018) se stabilise et la capacité de désendettement s'améliore. Les efforts poursuivis en 2019 ont continué à améliorer les soldes de gestion et donc la capacité de la commune à maîtriser son destin financier.

K€	2017	2018	2019
Produits fct courant (A)	71 632	72 246	67 622
Produits fct courant stricts	71 173	71 770	67 146
Impôts et taxes	47 106	48 202	45 749
Contributions directes	38 480	39 113	39 949
Dotation communautaire reçue	2 214	2 536	0
Attribution FPIC	102	66	192
Solde impôts et taxes	6 311	6 487	5 608
Dotations et participations	16 728	16 979	17 035
DGF	10 340	10 717	10 743
Compensations fiscales	1 600	1 603	1 703
FCTVA fct	60	53	54
Solde participations diverses	4 729	4 606	4 535
Autres produits de fonct. courant	7 338	6 589	4 361
Produits des services	6 847	6 107	3 879
Produits de gestion	491	482	482
Atténuations de charges	458	476	476
Produits exceptionnels larges (B)	171	481	350
Produits exceptionnels	171	481	350
Produits fonctionnement (C = A+B)	71 803	72 727	67 972
Charges fonctionnement courant (D)	59 002	57 946	52 947
Charges fct courant strictes	58 774	57 715	52 429
Charges à caractère général	15 739	15 422	15 062
Charges de personnel	29 953	29 293	24 454
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	13 082	13 000	12 913
Atténuations de produits	228	232	518
AC versée	0	0	208
Contributions fiscales (FPIC, ...)	228	231	310
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	12 630	14 299	14 675
Charges exceptionnelles larges (E)	191	544	497
Frais financiers divers	7	-49	0
Charges exceptionnelles	184	593	497
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	59 193	58 491	53 444
EPARGNE DE GESTION (C-F)	12 610	14 236	14 528
Intérêts (G)	1 333	1 294	1 167
Charges de fonctionnement (I = F+G)	60 526	59 784	54 610
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	11 277	12 943	13 361
Capital (K)	5 835	5 732	5 596
EPARGNE NETTE (L = J-K)	5 442	7 210	7 765
Dépenses d'inv hors annuité en capital	17 619	16 625	17 381
Dépenses d'inv. hors dette	17 619	16 625	17 381
EPARGNE NETTE	5 442	7 210	7 765
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 281	4 012	4 350
Opérat° pour compte de tiers (Rec)	1	44	0

Fonds affectés (amendes...)	2 274	812	400
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	0	594	440
Emprunt	3 000	2 000	4 426
Variation de l'excédent global	-2 621	-1 951	0
Excédent Global de Clôture (EGC)	2 394	443	443



Structure 2019 de l'équilibre général



B. Prospective financière

Cette prospective financière est à prendre avec précaution, dès lors qu'une inconnue de taille demeure, avec le scénario encore inconnu du devenir de la TH à terme.

La stratégie financière adoptée est de conserver une capacité d'investissement comprise entre 18 et 19 M€ par an, la capacité de désendettement visée est de rester sous le seuil des 7 ans. Conserver une bonne santé financière permet ainsi de donner les moyens dans le temps à la commune de préserver sa capacité d'investissement.

Pour réaliser cette stratégie, la structure du budget s'appuie sur une dynamique des recettes, liée à la seule évolution physique des bases, à des actualisations législatives annuelles modérées, à périmètre fiscal constant (c'est-à-dire hors réforme finale de la TH).

Sur les dotations versées par l'Etat, une diminution faible de la DGF est anticipée (entre 1 et 2 % par an de baisse).

Les autres recettes sont stables.

En matière de dépenses de fonctionnement, l'objectif est de plafonner les évolutions en lien avec l'évolution des recettes d'une part et la préservation de la capacité d'autofinancement.

1. Programmation Pluriannuelle d'Investissement indicative

K€	2019	2020	2021
Dép. d'inv. hs annuité en capital	18 381	19 060	20 061
Dép. d'inv. hs dette	18 381	19 060	20 061
Financement des investissements	18 381	19 060	20 061
Epargne nette	7 089	7 377	7 749
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 050	4 748	4 881
FCTVA	2 250	3 448	3 581
Produits des cessions	1 000	500	500
Diverses RPI	800	800	800
Fonds affectés (amendes...)	300	300	300
Subventions yc DGE / DETR	340	340	340
Emprunt	6 602	6 294	6 791

2. RH

EFFECTIFS AU 30/09/2019	VILLE
ASSISTANTE MATERNELLE	
CDI DE DROIT PUBLIC	3
CONTRACT EMPLOI NON PERMANENT	118
CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE	6
CONTRACTUEL EMPLOI PERMANENT	5
STAGIAIRE	17
TITULAIRE	498
VACATAIRE	7
Somme :	654

Après les transferts intervenus au 1er janvier 2019, 2020 sera une année de stabilisation des effectifs tout en poursuivant la politique de stabilisation de la masse salariale.

3. La dette

Caractéristiques de la dette au 31/12/2019	
Encours 52 934 153,38	Nombre d'emprunts * 23
Taux actuariel * 2,09%	Taux moyen de l'exercice 2,14%
Charges financières en 2019	
Annuité 6 791 089,32	Amortissement 5 595 952,58

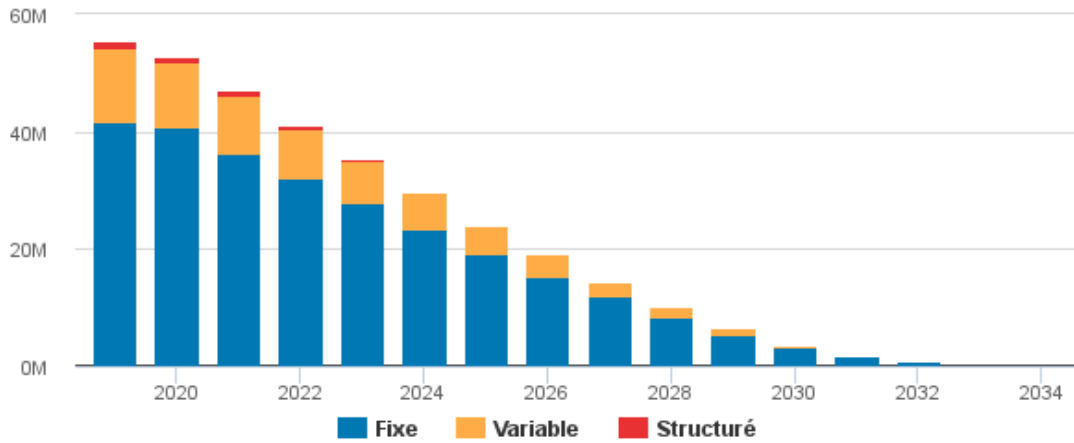
Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

Intérêts emprunts **1 192 136,74**

Solde ICNE **361 529,42**

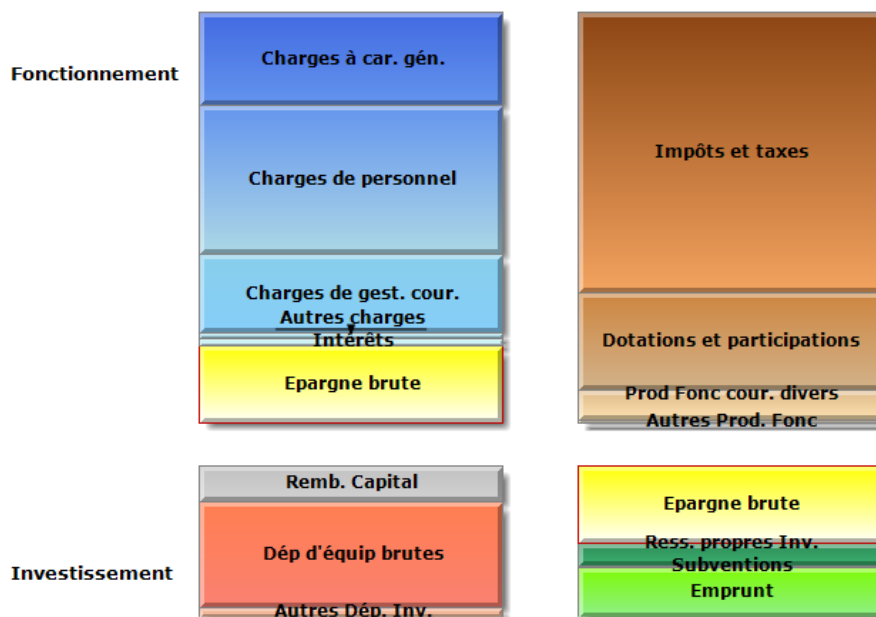
Extinction de l'encours



	Prêteur	Montant
	Caisse d'Epargne	15 579 785,89
	ARKEA Banque Entreprises et institutionnels	12 423 132,20
	La Banque Postale	10 181 945,48
	Caisse Régionale de Crédit Agricole	5 499 260,16
	Société Générale	3 406 051,10
	Banque de Financement et de Trésorerie	1 828 170,00
	Crédit Coopératif	1 571 088,44
	Caisse des Dépôts et Consignations	1 222 792,35
	Dexia Crédit Local	1 221 927,76
TOTAL		52 934 153,38

III- Les orientations budgétaires 2020

Structure de l'équilibre général visé :



A- Le budget principal

La déclinaison pour 2020 de la stratégie budgétaire a été traduite dans la lettre de cadrage budgétaire envoyée aux adjoints et directeurs, leur fixant des plafonds dans lesquels ils doivent construire leurs budgets.

1- Les dépenses de fonctionnement

Trois éléments principaux constituent les dépenses de fonctionnement :

- Personnel : poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel avec un plafond fixé à 24,95 M€ ;
- Charges à caractère général : 15,49 M€ (- 1 % / BP 2019);
- Subventions et concours : stabilisation par rapport au montant 2019 de l'enveloppe soit 12,92 M€ hors repérimétrage à la suite des CLECT 2019;
- Autres dépenses dont intérêts de dette et FPIC : 2,5 M€.

L'épargne brute dégagée s'élève à 10 M€, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de dégager un peu plus de 2 M€ d'épargne nette au stade du budget principal.

2- Les recettes de fonctionnement

- Les dotations et subventions : diminution prévue du montant des dotations et subventions (14,4 M€ contre 14,9 M€ au BP 2019) ;

- La fiscalité : maintien des taux, variation physique des bases et actualisation loi de finances pour la seule TF (44,64 M€ contre 43,55 M€) ;
- Les autres recettes : la cible est une stabilisation (7,33 M€). Les tarifs devront évoluer en tenant compte de l'évolution générale des prix.

3- Les dépenses d'investissement

Un objectif de 18 M€ a été retenu comme hypothèse de travail.

Ce volume permet de financer les crédits récurrents pour 11 M€ (entretien des bâtiments, des voiries...).

Pour les opérations structurantes, les opérations programmées de travaux programmés sont :

- La poursuite de la requalification du quartier de Locmaria
- La poursuite des travaux de la salle des fêtes
- l'accompagnement en voirie des opérations de construction ou requalification
- des travaux sur ouvrages d'art
- des études relatives aux équipements sportifs
- le lancement des travaux du bâtiment tertiaire de la Providence

Les études opérationnelles se poursuivent pour la restructuration des halles centrales et le théâtre Max Jacob.

4- Les recettes d'investissement

En ce qui concerne l'autofinancement, au BP, l'objectif est de préserver le niveau de l'épargne nette après l'avoir restauré en 2018.

Les autres recettes sont constituées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), en stabilisation, effet mécanique du niveau d'investissement de 2019, de la taxe d'aménagement, en légère progression, des amendes de police (en diminution avec la mise en place du forfait post-stationnement).

Pour les cessions, la stratégie patrimoniale se poursuit avec la mise en vente de plusieurs biens déclassés.

L'emprunt d'équilibre devrait être équivalent à celui de l'année précédente au stade du BP.

B. Les budgets annexes

Le budget annexe des zones d'habitat

En 2019, la majeure partie des crédits inscrits concerneront les acquisitions sur la zone de Kersaliou, (dont 2 M€ de dépenses d'acquisitions, études et travaux).

Le budget annexe des locations et du camping municipal

Les crédits ouverts sont stables.

Le budget annexe des parkings publics payants

Les crédits ouverts sont stables.

IV- synthèse des orientations budgétaires

- Ne pas utiliser le levier de la fiscalité directe locale
- Préserver la part d'autofinancement
- Maintenir une capacité d'investissement réelle mais soutenable
- Poursuivre les efforts de gestion sur le fonctionnement en maintenant la qualité de services à la population.

Le conseil municipal :

1 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière de développement durable ;

2 – préalablement aux débats sur le projet de budget et en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend connaissance du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

3 – ayant débattu du rapport sur les orientations budgétaires 2020 en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte de la tenue dudit débat.